

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 124

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Aubert, Mme Corneloup,  
M. Masson, M. Straumann, Mme Levy, M. Viala, M. Gosselin, M. Cattin, M. Cinieri, M. Ciotti,  
M. Diard, M. Hetzel, M. Lorion, M. Forissier, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Valentin et  
Mme Tabarot

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« est »

les mots :

« n'est pas ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à interdire le recours à la procédure de législation par voie d'ordonnance sur un sujet qui va influencer sur la vie de millions de Françaises et Français.